

# Fiche signalétique

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Suisse



## 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

### Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit ou Nom commercial :

Sika® MiniPack Waterplug

Utilisation de la substance/préparation : Produit chimique pour l'activité construction et industrie.

### Identification de la société/entreprise

Producteur/Distributeur : SIKA Schweiz AG  
Rue/boîte postale : Tüffenwies 16  
Code postal : 8048 Zürich  
Pays : Suisse  
N° de téléphone : +41584364040  
N° de fax :  
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : [EHS@ch.sika.com](mailto:EHS@ch.sika.com)  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +41 (0) 79 309 06 29  
Hors horaires de bureau uniquement

## 2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse conformément à la directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Xi; R41, R37/38

Dangers pour la santé humaine : Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 3. Composition/informations sur les composants

Famille chimique/Caractéristiques : Mélange de ciments, d'aggrégats et d'additifs

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
Ciment	65997-15-1	75-90	266-043-4	Xi; R41, R37/38 [1] [2]
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## 4. Premiers secours

### Premiers secours

- Inhalation** : Consulter un médecin.
- Ingestion** : Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.
- Contact avec la peau** : Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

### Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.
- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté.

## 7. Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

- Manipulation** : Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Aucune mesure spéciale n'est requise.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 7. Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Valeurs limites d'exposition

#### Nom des composants

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

- Contrôles de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Recommandé : Gants en caoutchouc butyle/nitrile.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.  
Recommandé : Protéger la peau en appliquant une pommade.

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Informations générales

#### Aspect

- Forme** : Solide.
- Couleur** : Gris.
- Odeur** : Inodore.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'éclair** : Coupe fermée: Non applicable.
- Masse volumique** : ~1.3 g/cm<sup>3</sup>

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité</b>	: Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matières à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Informations toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
<b>Contact avec la peau</b>	: Irritant pour la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	: Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
<b>Effets chroniques</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 12. Informations écologiques

<b>Effets sur l'environnement</b>	: Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
-----------------------------------	---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

<b>Méthodes d'élimination des déchets</b>	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
<b>Emballage</b>	: Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale du transport

#### **ADR**

Non repris comme matière dangereuse.

#### **IMDG**

Not regulated.

**Marine pollutant** : No.

#### **IATA**

Not regulated.

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger	: Xi Irritant
Phrases de risque	: R41- Risque de lésions oculaires graves. R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
Conseils de prudence	: S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S39- Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Remarque	: 76/769/EC / AI/47
Teneur en COV (EU)	: COV (p/p) : 0%

### Réglementations nationales

Teneur en COV (CH)	: COV (p/p) : 0%
Classe de risques pour l'eau	: 1 Annexe No. 4

## 16. Autres informations

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 : R41- Risque de lésions oculaires graves.  
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 : Xi - Irritant

### Historique

Date d'impression	: 16.09.2008
Date d'édition	: <b>26.09.2007.</b>
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

*Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.*